

ACTHIV ET VOUS

n° 2

Mai 2015

Centre ancien de Viviers vie sociale et citoyenneté...

Campagne rues propres

Grâce à une concertation menée par les services techniques municipaux, une campagne 'rues propres' est engagée en coordination entre la municipalité et ACTHIV : il s'agit d'inciter tous les propriétaires de chiens à gérer leurs déjections... Les sacs en papier recyclé sont à disposition des habitants.

Le maire, M. Christian LAVIS, a personnellement tenu à en faire la démonstration d'usage à l'occasion du 2ème « Broc-à-ta-porte ».

Ils sont disponibles en mairie et aux services techniques municipaux.

Les membres responsables d'ACTHIV sensibiliseront individuellement les habitants propriétaires de chiens et proposeront de les approvisionner directement.

Une belle occasion pour chacun de contribuer au mieux vivre ensemble !



Circulation et stationnement

Trop de voitures, pas assez d'emplacements, voitures mal garées, stationnement anarchique, pas assez de rues piétonnes, accès difficile aux garages.

Voici comment on peut percevoir aujourd'hui la situation.

Les représentants de la Municipalité ont proposé à ACTHIV une réunion spécifique sur le sujet.

Nous souhaiterions consulter les habitants sur la question, connaître vos attentes, vos suggestions en la matière.

Nos besoins sont différents suivant nos âges, nos modes de vie.

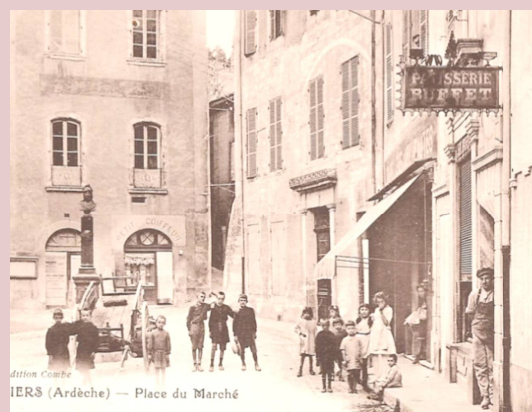
Voici quelques pistes que je pourrais vous suggérer. Il y en a bien d'autres.

- ◆ centre ancien sans voiture ?
- ◆ « arrêt minute » dans la Grande Rue ?

- ◆ intervention plus soutenue de la Police Municipale ?
- ◆ caméras de surveillance aux Parkings ?

Une concertation est prévue prochainement . Vous en serez avertis de la date; venez nombreux donner vos idées !

Marie Anne ZUCCA



Sommaire :

- Actions citoyennes 1
- Secteur sauvegardé, mode d'emploi 1-3
- 2ème Broc-à-ta-porte 2
- Interview de néo-vivarois 3
- « Viviers d'hier » ... et d'aujourd'hui... 4

Le secteur sauvegardé, mode d'emploi...

Le centre historique de Viviers bénéficie d'un classement en secteur sauvegardé dans une région particulièrement pauvre pour ce type de protection, puisqu'on n'en compte que trois en Rhône-Alpes pour plus de cent en France. Les secteurs sauvegardés ont été inventés par la loi, dite « Malraux », du 4 août 1962, pour la sauvegarde des centres urbains historiques et plus largement des ensembles urbains d'intérêt patrimonial.

Suite p.3

Le deuxième Broc-à-ta-porte est arrivé !

Pour la deuxième fois, ce 24 mai, l'association a accueilli plus de 30 exposants qui pour la plupart ont déballé leurs affaires devant chez eux, pour un vide-grenier vraiment original !.

Convivialité, décors de rêve (planté par les rues de Viviers), des tailleurs de pierre en démonstration, des gens sympas..

Que demander de mieux ?

Pour le petit creux, les rendez-vous étaient donnés dans les rues ou sur la place de la République pour goûter les préparations des traiteurs et restaurateurs.

En fin de journée, les « voisins » se sont



retrouvés, une fois la brocante fermée, pour partager quelques victuailles...

Rappel : Broc à ta porte se définit par une mise en place peu ordinaire: chaque habitant qui le souhaite peut sortir devant chez lui ses affaires dans le but de les vendre.

La rue était évidemment devenue piétonne, les gens se promenaient tranquillement pour trouver l'objet qu'ils cherchaient.

Les exposants extérieurs étaient placés dans les espaces laissés libres par les habitants

On ouvre sa porte et on expose ! Tout simplement.

Alexandre Mikolajczak

Interview : Delphine et Ludovic, nouveaux habitants et artisans dans le centre historique...

ACTHIV : d'où venez-vous, et pourquoi êtes-vous venus habiter dans le centre ancien de Viviers ?

D & L : Nous venons du Finistère, en Bretagne. Nous avons décidé de venir nous installer en Ardèche, un peu par hasard, parce qu'un séjour nous a fait aimer la région et son climat...

A : artisans, que faites-vous à Viviers ?

Delphine : j'ai installé mon atelier de tapisserie d'ameublement dans le secteur sauvegardé ; les commandes ne manquent pas, sur des aménagements d'intérieur ou de terrasses (coussins, ...)



Ludovic : mon atelier de tailleur de pierre pour la restauration de patrimoine bâti demande de l'espace, que j'ai trouvé à Cruas... J'exerce mon métier en tant qu'artisan dans le but de développer la pierre dans l'habitat et de contribuer à la restauration de notre beau patrimoine bâti, « héritage de nos anciens »...

A : comment ressentez-vous la vie dans le secteur sauvegardé ?

D & L : Le centre de Viviers est un quartier séduisant, qui demande à être entretenu et restauré... La vie dans le quartier est plutôt agréable, mais nous sommes à la recherche d'un espace extérieur, et l'atelier de tapisserie va vite devenir trop petit...



Le secteur sauvegardé, mode d'emploi

Suite p.1

Le secteur sauvegardé est donc une démarche d'urbanisme qualitatif qui doit cependant permettre une évolution harmonieuse au regard des modes d'habitat contemporains. Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur définit des règles et des prescriptions spécifiques, en inscrivant tous les actes d'aménagement, de transformation ou de construction dans le respect de l'existant, sans porter atteinte à ses qualités historiques et architecturales.

Travaux

Ces mesures de sauvegarde et de mise en valeur s'appliquent dès la création du secteur sauvegardé où tout travail ayant pour effet de modifier l'état des immeubles est soumis à autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France. Il est vrai qu'à Viviers, secteur délimité dès les années 80, cette obligation ne fut pourtant guère effective jusqu'en 2007. Ce qui explique en partie les difficultés d'évolution actuelles.

L'architecte des bâtiments de France assure la surveillance générale du secteur sauvegardé « en vue de préserver son caractère esthétique et de conserver les immeubles qui présentent un intérêt historique ». Il délivre un avis « conforme » (auquel on doit se conformer), pour toutes les demandes de travaux déposées en mairie relevant ou non du permis de construire, au regard de la nature des travaux, de leur consistance, des obligations esthétiques, des mesures d'urbanisme.

Il peut s'agir par exemple de travaux d'aménagement intérieur des immeubles, de travaux techniques sur façade, de travaux d'aménagement d'espaces libres qu'ils soient privés ou publics, etc.

Aides possibles

Pour inciter à la réhabilitation, les travaux entrepris par des propriétaires en vue de mettre en location leur bien bénéficient d'avantages fiscaux. L'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) peut aussi accorder des subventions pour la réhabilitation de locaux d'habitations selon des conditions plus souples et avantageuses qu'en espace non protégé. Tel est le cas du calcul (plus large) des travaux subventionnables ainsi que du déplafonnement des subventions courantes admissibles au titre des "travaux d'intérêt architectural" (TIA).

Aucun avantage fiscal spécifique au titre de la restauration immobilière n'est pourtant consenti aux propriétaires occupants. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sera cependant bientôt mise en place sur la commune. Elle permettra d'autres aides pour certains travaux.

Cela dit, au-delà de l'application des règles, pour que le secteur sauvegardé fonctionne, pour que le centre ancien qui est aussi un modèle de ville durable soit revitalisé, il est à notre avis indispensable passer à une gestion active auprès des habitants qui doivent être associés avec les professionnels du bâti à une politique de préservation du patrimoine.

Afin que chacun des acteurs de la vie locale puisse contribuer à l'embellissement et à la préservation de la cité.



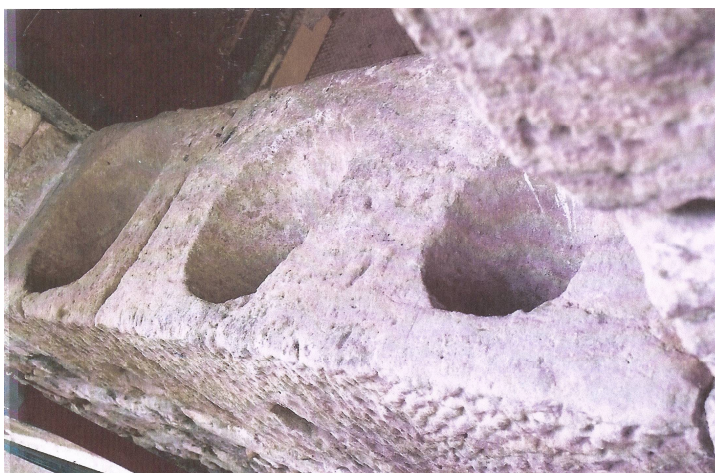
Pierre Saphores

« Viviers d' hier » ... et d' aujourd' hui ?

La place de la République

Ce fut le plus grand espace de la ville ancienne qui ne mesure que 150 m. dans sa plus grande largeur. Au XIV^e siècle elle était nommée « la Place » et sur certains textes « place des Oulles ».

Les oulles étant des marmites, y avait-il un fabricant de ces récipients à cet endroit? C'est là que se tenait le marché, et sa forme triangulaire permettait la circulation des charrettes venant par les trois rues qui y donnaient accès. Une fontaine et un puits permettaient l'approvisionnement en eau. On y trouvait aussi la pierre à mesurer le grain, un parallépipède rectangle, percé de part en part de trois ouvertures circulaires de diamètres différents dont on bouchait la base pour verser la quantité demandée par les acheteurs. L'espace de la place a été agrandi en 1917 par la démolition d'une maison qui se trouvait face à la Maison des Chevaliers. Jusqu' au milieu du XX^e siècle, la place était entourée de nombreuses boutiques.



A l'époque médiévale, Viviers célébrait la « fête de l'évêque fou », personnage choisi par le clergé qui se livrait à toutes sortes d'excentricités et qui présidait trois jours de divertissements populaires et de processions burlesques pendant lesquels on vidait des tonneaux de vin si bien que les bornes de la décence se trouvaient souvent franchies. Bien qu' interdite dès le XIV^e siècle, cette fête fut longue à disparaître. Vestige de cette époque, sur la place, une mosaïque représentant une crosse d'évêque a subsisté jusqu'au pavage de la place, vers 1885.

Yvonne Leclère

Demande d'adhésion 2015

« ACTHIV » Association des Citoyens du Territoire Historique de Viviers

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

07220 VIVIERS

Adresse électronique (sans diffusion hors association ACTHIV)

Tél. :

Je m'engage à respecter les statuts de l'association ACTHIV dont j'ai pris connaissance, et en particulier son objet :

« Dans un cadre convivial, intergénérationnel et multiculturel, en dehors de toute préoccupation politique ou confessionnelle, religieuse, l'association ACTHIV contribue à la revitalisation du quartier du secteur sauvegardé de Viviers. Elle favorise les interactions entre ses habitants et les collectivités locales, en particulier la commune de Viviers, et plus généralement agit pour la citoyenneté dans le quartier. »
- statuts disponibles sur simple demande -

Je joins le montant de ma cotisation annuelle fixé pour 2015 à **15 € pour une personne, 20 € par foyer.**

A Viviers, le

Signature

Personnes adhérentes du même foyer à la même adresse

Nom :

Prénom :

Signature

Nom :

Prénom :

Signature

Nom :

Prénom :

Signature

Nom :

Prénom :

Signature